



**DECOUVERTE DU CANYONISME**  
**ETUDE DES POSSIBILITES EN FONCTION DE LA DEFICIENCE**

**I. DESCRIPTION DE LA DEFICIENCE :**

*Hémiplégie :*

Paralysie totale ou partielle de la moitié du corps gauche ou droite, provoquée par une lésion cérébrale.

**A. Compétences mobilisables / Il peut :**

- Sur un seul côté du corps, motricité fine du membre supérieur et inférieur.
- Sur l'autre côté du corps, motricité plus ou moins éficiente du membre supérieur et / ou inférieur suivant le degré de handicap.

=> A définir au cas par cas

**B. Compétences non mobilisables / Il ne peut pas :**

=> A définir au cas par cas

**C. Contre-indications :**

- Aucune



**D. Points de vigilance :**

- Rigidité et limitations articulaires d'une partie du corps
- Capacité à nager

**E. Adaptations :**

1. Du matériel individuel

- Baudrier ordinaire.
- Longes réglables adaptées si un des membres supérieurs touché.
- Béquille pour aide à la marche.
- Gilet de flottaison suivant degré de handicap.

2. Du matériel de progression et de l'équipement

- Eviter les mains courantes trop complexes (plein vide, multi points).
- Eviter les mains courantes ascendantes.
- Pas de nécessité de mise en place des agrès avant la sortie.

3. De la pédagogie

- Accompagnement resserré au niveau des obstacles.
- Eviter les marches trop longues.
- Eviter les sols glissants et trop chaotiques.
- Prise en compte de la fatigabilité.
- Anticiper les besoins : hydratation, nutrition, froid, besoins naturels.



## II. PROJET ENVISAGEABLE

### A. Pour une séance

- Pratique de découverte

### B. Pour plusieurs séances ou une pratique en club

- Sortie occasionnelle ou régulière en club possible.
- Stage fédéral adapté.
- Si la personne est autonome dans sa vie quotidienne et en déplacement on peut envisager plusieurs séances avec progression dans l'autonomie jusqu'à devenir « autonome » dans la progression sur des parcours adaptés.



### III. DESCRIPTION DU CANYON IDEAL

	Description	Commentaire
<b>Accès amont</b>	A adapter suivant le degré de handicap : - Si mobilité fine des deux jambes, pas de conditions particulières - Si un membre inférieur est déficient, éviter les sols trop chaotiques, utiliser une aide à la marche (canne)	
<b>Accès aval</b>	-En cas de membre inférieur déficient, éviter les pentes trop raides à remonter.	
<b>Progression en rivière</b>	Possible avec assistance	
<b>Chaos de bloc</b>	Possible avec assistance	
<b>Cascade</b>	- Pas de limite de longueur. - La descente doit être équipée : en rappel plein vide ou guidé pour éviter que la personne frotte contre la paroi. L'apprentissage du passage d'une déviation ou d'un fractionnement est envisageable.	- Cette progression est celle qui est la plus accessible en autonomie. Le plaisir de la descente est immédiat. - Les manipulations au départ peuvent être contrôlées par le cadre comme avec tout débutant.
<b>Toboggan simple (&lt; 4m, inclinaison &lt; 40° et non éjectable)</b>	Possible suivant degré de handicap	Avec assistance
<b>Saut simple (&lt; 3m)</b>	Possible suivant degré de handicap	Avec assistance
<b>Ressaut</b>	Possible	Avec assistance
<b>Bief et vasque avec mouvement d'eau sans danger</b>	Possible suivant degré de handicap	Avec assistance
<b>Siphon court</b>	Possible suivant degré de handicap	Avec assistance

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901, agréée par le Ministère chargé des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement)